

Colayrac-Saint-Cirq, le 25 août 2021

Nos Réf : Lettre AA délégation DPU.doc

Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen

8, rue André Chénier

BP 90045

47916 AGEN CEDEX 9

Objet : Délégation DPU

P.J : DIA n°04706921A0052

Monsieur le Président,

Cher Jean,

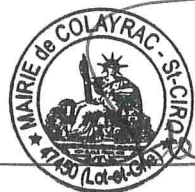
Notre équipe municipale porte un projet, depuis le mandat précédant, d'ouverture de la traverse du bourg de Colayrac vers le fleuve. Depuis plusieurs années nous sommes en discussion avec la propriétaire d'un immeuble en état d'abandon et aujourd'hui en partie en ruine, mais malheureusement les négociations n'ont pu aboutir à ce jour.

Hors nous venons de recevoir une DIA concernant cet immeuble sis 441 et 447 avenue de la Libération, la propriétaire ayant semble-t-il trouvé un acquéreur à un prix supérieur à l'estimation des domaines que nous avions demandée et qui a servi de base à notre proposition. Nous souhaitons aujourd'hui obtenir délégation de l'Agglomération d'Agen pour entrer à nouveau en négociation avec le vendeur mais cette fois dans le cadre réglementaire du droit de préemption urbain.

Notre projet consiste en la démolition de l'immeuble qui se situe immédiatement à l'arrière de la digue de Colayrac afin de créer un accès (parking + belvédère) vers la Garonne.

Vous trouverez, joints à la présente, une photo de l'immeuble en question ainsi qu'un extrait de l'étude d'urbanisme réalisé par les cabinets Antropik et AMP Architecture préconisant la création de cette ouverture vers le fleuve.

Dans l'attente de vous lire en retour, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président,** l'expression de ma considération distinguée, *et amicale*



Le Maire

Pascal de SERMET



REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AU-047-200035459-20210916-DB2021_82-A

